

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6) de l'ordre du jour

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Soixantième session, Siège de la FAO, Rome (Italie), 4-7 décembre 2007*

### QUESTIONS DÉCOULANT DES RAPPORTS DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX

#### Questions soulevées avant le 5 novembre 2007

1. Le présent document contient les mises à jour résultant des sessions des comités et groupes spéciaux du Codex qui se sont tenues depuis la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2007). La mise à jour relative aux travaux des organes subsidiaires de la Commission, qui ne se sont pas encore réunis au moment de la distribution du présent document, sera présentée dans un addendum, si nécessaire.

#### I. QUESTIONS SOUMISES AU COMITE EXECUTIF POUR DECISION

2. Aucune question à soumettre au Comité exécutif pour décision.

#### II. QUESTIONS SOUMISES AU COMITE EXECUTIF POUR INFORMATION

##### Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments

3. Concernant l'activité 3.3 «**Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité**» du plan stratégique 2008-2013, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à sa dix-septième session (3-7 septembre 2007) est convenu de renvoyer au Comité exécutif et à la Commission les conclusions de ses discussions au point 8 de l'ordre du jour «Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité» et au point 10 de l'ordre du jour «Document d'étude sur les sujets et les options de gestion des risques par le CCRVDF».

##### *Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité*

4. Le Comité est convenu que le Groupe de travail électronique sur les priorités préparera une Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA en vue de parvenir à une décision concernant la sécurité des résidus dans les aliments en: i) établissant des limites maximales de résidus (LMR), ou ii) informant les gestionnaires des risques concernant la sécurité des résidus dans les aliments s'il est probable qu'une DJA ou des LMR ne puissent être recommandées.

##### *Document d'étude sur les sujets et les options de gestion des risques par le CCRVDF*

5. Le Comité a examiné un certain nombre de sujets et mesures de gestion des risques qui avaient été identifiés par un groupe de travail électronique. Le Comité a décidé qu'un certain nombre d'entre eux doit être soumis immédiatement à son examen, alors que parmi les autres il y en a: certains à examiner ultérieurement, certains qui ne devront faire l'objet d'aucun travail, et d'autres pour lesquels des précisions devraient être apportées.

6. Des détails supplémentaires relatifs aux discussions mentionnées ci-dessus peuvent être consultés dans le rapport de la réunion (ALINORM 08/31/31, respectivement par. 83-94 et 127-136).

#### **GROUPE SPECIAL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES ALIMENTS DERIVES DES BIOTECHNOLOGIES**

##### **Achèvement des travaux**

7. Le Groupe spécial intergouvernemental sur les aliments dérivés des biotechnologies à sa septième session (24-28 septembre 2007) est convenu d'avancer trois avant-projets de documents à l'étape 5/8, aucune nouvelle session du Groupe spécial n'étant prévue. S'il fallait convoquer une autre session du Groupe spécial après la conclusion de la trente et unième session de la Commission du Codex (juillet 2008), le gouvernement hôte prendrait les mesures nécessaires en consultation avec le Secrétariat du Codex. Des détails supplémentaires peuvent être consultés dans le rapport de la réunion (ALINORM 08/31/34, par. 18-35, 36-76, 77-106 et 108).

#### **GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPECIAL DU CODEX SUR LA RESISTANCE AUX ANTIMICROBIENS**

##### **Amendement au mandat**

8. Le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens à sa première session (23-26 octobre 2007) est convenu de transmettre le projet d'amendement de son mandat à la Commission, à sa trente et unième session, pour examen et approbation. Des détails supplémentaires peuvent être consultés dans le rapport de la réunion (ALINORM 08/31/42 par. 6-9).